



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

**Service-Public.fr**  
Le site officiel de l'administration française

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

## Téléservice : Téléservice e-APS

Direction générale des douanes et droits indirects

Ce téléservice vous permet de gérer en ligne vos demandes d'autorisation pour les mouvements transfrontaliers d'armes.

Accéder au  
service en ligne ↗

(<https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/demande-dautorisation-douaniere-et-fiscale-soprano-acces-simplifie#SOPRANO-eAPS>)

Vérfifié le 20 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)